



# Règlement Jeu-concours de l'Avent 2024

## Office de Tourisme Terroir de Caux

### Article 1 – Objet du Concours

L'Office de Tourisme Terroir de Caux, régie dotée de la seule autonomie financière, numéro de SIRET 200 068 534 000 11, domicilié 11 route de Dieppe, à Bacqueville-en-Caux, 76730, organise un jeu-concours de l'Avent du 2 au 20 décembre 2024 par dépôt de bulletin dans ses locaux de Quiberville-sur-Mer et d'Auffay, Val-de-Scie.

### Article 2 – Modalités pratiques

Ce concours est gratuit et ouvert à toute personne physique majeure résidant en France et à l'étranger, à l'exclusion de toutes les personnes ayant directement participé à l'élaboration du Jeu. Les mineurs ne peuvent pas participer. La candidature est nominative, **limitée à un bulletin par personne et par lieu de participation**. L'Office de Tourisme se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ses conditions de participation, et d'exclure du jeu toute personne ne les remplissant pas ou refusant de les justifier. La participation au jeu entraîne la pleine acceptation du présent règlement. En cas de non-respect de cette règle, le participant sera disqualifié pour la totalité du jeu.

### Article 3 : Déroulé du jeu-concours

Les participants ont du 2 au 20 décembre pour venir déposer leur bulletin de participation dans les urnes prévues à cet effet dans les lieux suivants :

- Office de Tourisme de Quiberville-sur-Mer, situé 12 rue de la Sâne 76860  
Ouvert le mercredi et vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h30
- Office de Tourisme d'Auffay, Val-de-Scie, situé 21 place du Général de Gaulle 76720  
Ouvert le mardi et vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30

Les gagnants seront tirés au sort parmi les bulletins déposés dans les urnes le lundi 23 décembre 2024 et avisés par mail ou téléphone pour la réception de leur prix.

### Article 4 : Dotations

Les dotations mises en jeu, offertes par l'Office de Tourisme et ses partenaires sont listées en annexe du présent règlement.

Les lots devront être retirés avant le 31 janvier 2025 à l'Office de Tourisme Terroir de Caux, dans les bureaux d'accueil de Quiberville-sur-Mer et d'Auffay ou au siège social de Bacqueville-en-Caux. Aucun lot ne sera expédié par voie postale. Tout lot non réclamé après le 31 janvier 2025 sera remis en jeu ultérieurement.

Aucune contestation, réclamation ou contrepartie financière de quelque sorte que ce soit ne pourra avoir lieu de la part des participants, en échange des lots attribués. Les organisateurs se réservent le droit de remplacer un prix gagné par un prix de valeur équivalente.

## **Article 5 : Données personnelles**

Les informations recueillies à l'occasion du concours ne seront utilisées que pour la bonne exécution de celui-ci. L'inscription à la newsletter est facultative et n'intervient en rien sur la participation au tirage au sort. Conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de celles-ci. Vous pouvez exercer ce droit sur simple demande auprès de l'Office de Tourisme par mail ([tourisme@terroirdecaux.net](mailto:tourisme@terroirdecaux.net)) ou par courrier : Office de Tourisme Terroir de Caux 11 route de Dieppe 76730 Bacqueville-en-Caux.

## **Article 6 : Responsabilité et Interprétation du règlement**

Le dépôt d'un bulletin pour participer implique l'acceptation, sans condition, du présent règlement. Les organisateurs se réservent le droit de disqualifier tout participant qui altérerait le bon fonctionnement du concours ou qui enfreindrait les règles imposées par celui-ci. L'office de tourisme ne saurait être tenu responsable d'éventuels dysfonctionnements ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion du concours. En cas de doute sur l'identité du participant, l'Office de Tourisme s'autorise à vérifier ces informations par la demande un justificatif.

Toute difficulté relative à l'application ou à l'interprétation du présent règlement sera tranchée en dernier ressort par l'Office de Tourisme Terroir de Caux dont les décisions sont sans appel. L'Office de Tourisme Terroir de Caux se réserve le droit de disqualifier un participant ou de ne pas prendre sa participation en compte en cas de litige, d'annuler le concours et de modifier les prix si des impératifs l'imposent.

# Règlement Jeu-concours

## de l'Avent 2024

### Office de Tourisme Terroir de Caux

#### Annexe 1 : Liste des dotations

- 1 bon pour un poulet offert par la Ferme Hébert de Bertreville-Saint-Ouen
- 1 pack de 3 jus de pommes offert par la Ferme de Bonnetôt de Tôtes
- 1 cadre offert par l'Atelier Airell Encadrement de Longueil
- 1 pack de 4 serviettes nid d'abeille offert par Embrin Ambrumesnil
- 1 panier de légumes Bio (valeur 20€) offert par les Jardins de Marcelle Auppegard
- 1 assortiment de 5 sachets de semences bio (valeur 20€) offert par les Jardins de Marcelle Auppegard
- 1 cœur émaillé en céramique à suspendre offert par Dans mon Pigeonnier Quiberville
- 1 lot paquet de farine, crackers graines et sablés noisette offert par Ti Bio Castor Fresnay-le-Long
- 1 bon cadeau pour un atelier coulage d'une journée chez Nature Porcelaine Bracquetuit (valeur 80€)
- Une entrée accrobranche offerte pour une entrée achetée chez Arb'aventure Dénestanville
- Une entrée activité offerte pour une entrée achetée chez Arb'a Tag Manéhouville
- 1 Pot de miel 250g et un nougat offert par Apisphera
- 1 poterie artisanale offerte par Voyage céramique Longueil
- 1 séance hammam ou jacuzzi pour deux personnes offerte par Hériché institut Bacqueville-en-Caux
- 1 trousse en voile de bateau recyclée offerte par Carré Rouge Couture Thil-Manneville
- 1 panier garni (compote, soupe) offert par Sylvain Auzou, Maraîcher Bertreville-Saint-Ouen
- 1 paire de boucles d'oreilles artisanales offerte par DS créations Dénestanville
- 1 rando d'1h30 offerte pour l'achat d'une rando d'1h30 chez Wolfrott Quiberville
- 5 entrées pour une personne pour la visite des jardins du Bosmelet sur la saison 2025 à Auffay, Val-de-Scie
- 1 bon cadeau pour un atelier céramique parent/enfant chez Vilaterre Thil-Manneville
- 1 sac en tissu « Quiberville » offert par la boutique Un Jour Après Quiberville
- 2 grands torchons 100% lin et 100% français offerts par la boutique Toutlin Belmesnil